# Vivre à Pihem

## BULLETIN MUNICIPAL

## ANNÉE 2022

**MAIRIE** 95 Rue Principale 62570 Pihem
Tel : 03.21.93.80.03 Fax : 03.21.95.90.83
E-mail : mairie@pihem.fr
Site internet : pihem.fr
ouverte au public :
* le mardi de 17H30 à 18H30
* le mercredi de 10H00 à 12H00
* le jeudi de 15H00 à 17H00

**Permanences de Monsieur le Maire :** le mardi aux heures de permanence de la Mairie ou sur rendez-vous.

**SALLE POLYVALENTE**
03.21.12.45.39

**SIDEALF**
(Syndicat des Eaux )
Zal des Rahauts à
LUMBRES
03.21.39.62.14
sidealf@orange.fr
site web : www.sidealf.fr

Un **service d'astreinte technique** peut être joint tous les jours 24h/24h **en cas d'urgence uniquement** au **06.88.06.63.45**.

**ECOLE JACQUES BREL**
03.21.12.41.23

**S.P.A**
03.21.98.43.03

**ASSAD DE DOHEM**
03.21.95.33.42

**GENDARMERIE**
03.21.39.64.17

**MEDIATHEQUE**
34 rue de Thérouanne
03.21.12.41.22
Ouverte le mardi et vendredi de 18H00 à 20H00
Le mercredi et le samedi de 10H00 à 12H00

**CENTRE DES IMPOTS TRESORERIE DE SAINT-OMER**
(Remplace la Trésorerie de Lumbres)
03.21.12.78.00

**CCPL**
Communauté de Communes du Pays de Lumbres située chemin du Pressart
(En face de la caserne des Pompiers)
03.21.12.94.94
accueil.ccplumbres.fr
La Maison des Services vous accueille du Lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H00 ; ouvert les 1er et 3ème samedi de chaque mois de 9H00 à 12H00.

# Assistantes maternelles

| | | |
|---|---|---|
| BARROIS Maryline | 41 rue Le cornet PIHEM 06.89.24.14.84 | 03.21.93.86.05 |
| BART Sylvie | 67 rue principale PIHEM | 03.21.39.33.67 |
| DEHURTEVENT Magali | 26 bis rue de l'Epinoy PIHEM | 03.21.95.01.07 |
| IGLESIAS Margaux | 92 bis rue principale | 06.70.69.27.90 |
| MAECKER Sylvie | 16 rue de l'Epinoy PIHEM | 06.69.45.20.45 |
| THELLIER Dorothée | 18 rue principale PIHEM 06.29.83.27.79 | 03.21.93.44.38 |

# LE MOT DU MAIRE

Chères Pihémoises, Chers Pihémois,

Chers Amis,

A l'aube de cette nouvelle année, j'aurais tellement aimé vous dire, qu'après avoir traversé bien des épreuves le meilleur est devant nous. La réalité m'oblige au contraire à vous exprimer un sentiment différent car il nous faudra, durant cette année, relever encore bien des défis. La crise sanitaire fait toujours partie de notre quotidien. Nos inquiétudes liées à la crise énergétique, l'inflation, l'instabilité internationale, le changement climatique modifient notre perception du monde et notre façon de vivre , et nous font basculer vers une période d'incertitudes. La sobriété énergétique est devenue une obligation, à la fois citoyenne, écologique et financière. Notre Commune est impactée directement, nous subissons comme tout un chacun des augmentations importantes à tous les niveaux (énergie, fournitures, matériaux…). Votre Conseil Municipal travaille ensemble afin que nos finances soient, le moins possible, affectées. Nous essayons de limiter certaines dépenses. C'est une des raisons pour laquelle, cette année nous avons décidé de réaliser un bulletin municipal plus restreint, vous y trouverez malgré tout les temps forts de l'année 2022 en images. Concernant les informations administratives, vous pouvez vous reporter au dernier bulletin municipal ou consulter notre nouveau site internet **pihem.fr** où vous retrouverez l'essentiel de la vie communale ainsi que sur la page Facebook **Mairie Pihem Officiel**.

Je vais revenir brièvement sur les travaux accomplis cette année : nous avons réalisé la réfection du bâtiment des services techniques et l'aménagement du parking, ainsi que la pose d'un nouveau columbarium au cimetière. D'autres travaux étaient programmés mais ont malheureusement étaient retardés, notamment la rénovation de l'éclairage public qui devrait commencer très prochainement.

Les travaux de sécurisation de la rue de Thérouanne ont été reportés car nous devons attendre le passage des câbles pour les éoliennes. Nous espérons qu'ils débuteront au printemps.
Quant à la rénovation de l'église, nous étudierons notre budget au cours du 1er trimestre afin de prendre une décision. En effet, la commune, actuellement, n'est pas éligible aux différents dispositifs mis en place par l'État pour amortir cette crise. En conséquence, vous devez être conscients que le budget de l'exercice 2023 sera très tendu. Sachez que l'équipe municipale n'abandonne pas ce projet, mais qu'il sera peut-être décalé en fonction de notre capacité à investir.

Pour terminer, je remercie personnellement toutes celles et ceux qui œuvrent au sein de notre commune pour qu'elle conserve son dynamisme et son attractivité : l'ensemble des acteurs économiques de notre commune, les présidents d'associations et bénévoles qui assurent des animations tout au long de l'année, l'ensemble des employés communaux, les adjoints et les conseillers municipaux qui ont à cœur de servir leurs concitoyens .

Merci à la commission communication pour la réalisation de ce bulletin.

Au nom des élus, du personnel communal, je vous souhaite à toutes et tous espoir, courage, réussite et santé pour l'année qui commence.

**A toutes et à tous, une très bonne année 2023.**

**Le Maire,**

**Jean-Claude COYOT**

# SALLE « André Delobel »

**RECEPTION APRES ENTERREMENT** ..... 80 €

**REPAS CHAUDS (avec cuisines)**
Résidents à Pihem.....200 €
Non résidents à Pihem.....350 €

**REPAS FROIDS (sans cuisines)**
Résidents à Pihem.....160 €
Non résidents à Pihem.....240 €

**VIN D'HONNEUR**
Résidents à Pihem.....120 €
Non résidents à Pihem..... 200 €

**FORFAIT NETTOYAGE** .....40 €

**Rappel : Il faut être domicilié à Pihem pour bénéficier des tarifs «résidents à Pihem». Toute personne domiciliée dans la commune ne peut en aucun cas la réserver à son nom pour des extérieurs.** 2 chèques de caution de 80 € sont demandés à la réservation.
***Vous disposez de la salle du vendredi 16H00 au lundi matin 9H00***

## LOCATION DE MATERIEL

* Chaises: 0,50 € l'unité
* Tables: 2,50 € l'unité
*Verres: 2 € les 12
* Assiettes: 2 € les 12
* Couverts: 1 € les 12

La commune dispose de 6 tables et 12 bancs en bois. *tables : 5 € * Bancs : 3 € les 2

## *CONCESSIONS AU CIMETIERE*

Concession perpétuelle simple de 4 m² pour 60 €

Concession perpétuelle double de 8 m² pour 100 €

## *COLUMBARIUM*

Le tarif d'une concession au columbarium est de 1 000 € pour 50 ans. Elle peut accueillir jusqu'à 4 urnes. L'inhumation au jardin du souvenir est de 150 €.
Les cases sont réservées aux cendres des corps des personnes domiciliées à PIHEM alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune, tributaires de l'impôt foncier.

## *CAVURNES*

Une cavurne est un monument cinéraire, destiné à recevoir les cendres d'un défunt. Il s'agit d'un petit caveau individuel fait d'un caisson individuel en béton placé en terre et d'une plaque qui le recouvre pour en fermer l'accès. Il sera recouvert par la famille d'une dalle en granit, en marbre ou en pierre. On peut y placer de une à quatre urnes funéraires rectangulaires.

**Tarif pour une concession trentenaire :** 100 €

# Paroisse Saint-Pierre sur l'Aa

Membres des EAP : Marie-Thérèse PODEVIN, Anne-Marie CASTELAIN, Michèle GUELQUE, Virginie PECRON, Marie-Laure DUBOIS, Véronique CARLIER, Christine BLARY

**FUNERAILLES**

S'adresser à Marie-Thérèse PODEVIN
Tél : 06.73.47.94.54

**BAPTÊME**

S'adresser à Mme Castelain 03.21.38.08.05

**MARIAGE**

Pour toute demande de mariage, s'adresser à la permanence paroissiale de Wizernes

Tél : 03.21.93.81.41

Le jeudi de 16H30 à 17H30

## GROUPEMENT D'ACHAT DE LA COMMUNE DE PIHEM

Récapitulatif des économies faites par le groupement :

Fioul 225 € en moyenne pour une commande moyenne de 1500 litres

Pellet : 216 € par palette -60 foyers ont commandé

Opérateur Box-TV-Wifi : 336 € en moyenne—240 foyers concernés

Cette opération sera renouvelée en 2023 avec commandes pour le mois de juin.

## Nos commerçants présents sur le marché du Lundi

Marc-Antoine (Fruits et légumes)

Jean-Paul (Fruits et légumes)

Jordan (Fromage)

Kévin (Poisson)

Aymeric (Viande, Charcuterie, Traiteur)

David (Crêpes, chichis, traiteur)

Fraises de Pihem –Mme Degraeve

Huilerie Audomaroise –EARL DUFAY

Savoureuse Gamelle : Traiteur

Exceptionnellement, Marché semi-nocturne le vendredi 9 juin en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

## Une nouvelle association est née, celle d'un comité des fêtes.

Celle-ci est composée d'un bureau et de membres actifs, représentant une vingtaine de personnes à ce jour, avec un mélange de génération dans le but de faire vivre notre joli village de Pihem à travers diverses animations, de ventes.

Un grand succès pour nos deux premiers évènements, avec la vente de coquilles et la finale de la coupe du monde avec plus de 100 personnes au rendez-vous, un grand merci à vous.

Pour l'année 2023, plusieurs évènements seront proposés, avec soirée hypnose suivie d'une soirée dansante, un loto, un thé dansant, et encore d'autres qui viendront se greffer au cours de l'année.

L'ensemble du comité des fêtes vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous dit à bientôt.

**Le Président.**

**M. Sébastien DUCHATEAU**

# INFOS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

**Urbanisme : on vous en dit plus sur la dématérialisation des autorisations de droit des sols**

Depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) le 30 septembre 2019, le service Application du Droit des Sols mutualisé de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a pour mission l'instruction des autorisations d'urbanisme pour l'ensemble des communes du territoire sous la responsabilité et l'autorité des Maires de chaque commune.

Vous pouvez désormais déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager et permis de démolir) directement en ligne en vous connectant sur le Portail des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres disponible en page d'accueil du site internet de la CCPL cc-paysdelumbres.fr – Portail des autorisations d'urbanisme

Grâce à cette plateforme de dépôt en ligne, vous n'avez plus besoin de vous déplacer pour déposer votre dossier, ni à La Poste pour récupérer vos courriers en recommandés. Vos démarches administratives sont ainsi simplifiées.

**Pour déposer votre demande sur le Portail**

- Choisissez la commune sur laquelle se situe votre projet
- Créez votre compte ou connectez-vous à votre compte existant
- Choisissez votre demande d'autorisation grâce à notre assistant
- Remplissez votre demande
- Ajoutez les pièces constitutives
- Déposez automatiquement votre demande à la mairie
- Suivez l'évolution de votre demande.
- Il s'agit d'un service disponible mais non obligatoire pour les communes de – de 3500 habitants comme la vôtre, le dépôt pouvant ainsi toujours se faire en mairie sous format papier.

**Pour connaître les règles d'urbanisme applicables à votre parcelle ainsi que pour consulter le plan local d'urbanisme intercommunal vous pouvez consulter :**

- Le site du Géoportail de l'urbanisme : https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/
- Le site de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres : cc-paysdelumbres.fr

**Pour vous accompagner dans vos projets :**

- Vous pourrez trouver des informations utiles dans le Cahier de recommandations architecturales et paysagères téléchargeable au lien suivant : https://cc-paysdelumbres.fr/fr/vivre-et-habiter/construire-et-faire-des-travaux-en-pays-de-lumbres/cahier-de-recommandations-architecturales-et-paysageres-telechargeable

**Pour contacter les instructeurs du service ADS de la CCPL : 03 21 12 94 94 (taper 2) ou ads@ccplumbres.fr**

---

## Déchets : de nouvelles consignes de tri au 1er janvier 2023

Vous avez reçu dernièrement dans vos boîtes aux lettres un courrier signé des élus de la CCPL pour vous informer des nouvelles consignes de tri des déchets applicables à compter du 1er janvier 2023. Ce courrier était accompagné d'une fiche Mémo que nous vous invitons à conserver précieusement afin de vous guider dans ces nouvelles habitudes à prendre. Le Magazine de fin d'année de la CCPL distribué également en toutes boîtes comprend en parallèle un article détaillé sur ces nouvelles consignes de tri. Désormais, tous les emballages se trient, tous les papiers se recyclent ! Pour vous accompagner au mieux dans ce passage à l'extension des consignes de tri, la CCPL déploie en complément de nouveaux points d'apport volontaire pour le papier-carton à travers le territoire, regroupés avec les conteneurs à verre. Pour retrouvez ceux qui sont situés à proximité de chez vous, rendez-vous sur le site internet de la CCPL www.cc-paysdelumbres.fr rubrique Déchets.

## Une nouvelle permanence à la Maison des Services : retrouvez l'UDAF62

La Maison des Services labellisée Espace France Services de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres accueille une nouvelle permanence du Point Conseil Budget de l'UDAF 62 (Union Départementale des Associations Familiales). Les conseillers du Point Conseil Budget sont à votre écoute dans nos locaux de la CCPL, 1 chemin du Pressart, chaque mardi matin, gratuitement. La permanence est tenue par une conseillère en économie sociale et familiale, sur rendez-vous. Vous pouvez contacter le service Point Conseil Budget de l'Udaf 62, acteur connu et reconnu dans la prévention et la lutte du mal-endettement et du surendettement, qui a pour ambition de développer des points de rencontre sur les territoires labellisés, afin de répondre à un besoin de proximité des familles en situation de fragilité financière. Les conseillers proposent des solutions pour résoudre vos difficultés budgétaires. Ils peuvent vous accompagner dans la demande d'étalement de crédit, vous aider à rédiger un courrier à votre banque, solliciter une aide de l'Etat, ou tout simplement faire le point sur vos dépenses.

**Renseignements et prise de rendez-vous au 03 21 71 22 72**

**Contact : pcb.udaf62@gmail.com**

---

**Des ateliers numériques proposés par la CCPL pour tous !**

- **Pour les particuliers.** La Communauté de Communes du Pays de Lumbres propose un nouveau service d'accompagnement. L'utilisation des services publics dématérialisés n'est pas toujours aisée, tout comme l'utilisation des outils numériques de manière générale. Pour pallier à cela, des ateliers d'initiation (en groupe ou en individuel) sont proposés aux habitants. **Inscriptions auprès de Mélanie Clais au 03 21 12 34 24 – melanie.clais@ccplumbres.fr ou en ligne depuis le site internet de la CCPL www.cc-paysdelumbres.fr rubrique Maison France Services**

- **Pour les artisans-commerçants.** Vous souhaitez être accompagné sur les sujets du numérique ? Un conseiller numérique se tient désormais à votre service en matière de : Conseils sur la stratégie digitale ; Utilisation de l'ordinateur (débutant & avancé) ; Initiation à la bureautique ; Bonnes pratiques et conseils de cybersécurité ; Initiation à la gestion des mots de passe ; Initiation à la sauvegarde des données ; Initiation à la communication sur les réseaux sociaux ; Initiation aux outils des réseaux sociaux ; Initiation et conseils à la création de support de communication avec Canva ; Gestion de la boutique sur Achetezenpaysdesaintomer.com ; Initiation à l'utilisation de Chorus Pro (Facturation de la sphère publique) ; Digitalisation des factures ; Création et gestion de la fiche d'établissement Google My Business ; Autres besoins spécifiques… **Prenez contact avec Bastien Billaud au 03 21 12 34 22 ou bastien.billaud@ccplumbres.fr Un service d'accompagnement gratuit.**

**MUTUELLE MANDARINE**

**Agence 87 rue de Calais 62500 SAINT-OMER**

**03.21.11.68.02**

**Une permanence est assurée en Mairie de PIHEM le dernier mercredi du mois.**

# Décès

*ils nous ont quittés, ne les oublions pas…*

**Anna DECROIX née CARLIER le 04 janvier**

**Thérèse VENACQ le 26 avril**

**Françoise SOUDANT née HOCHART le 11 août**

**Denise CRENDAL née OBERT le 31 août**

**Régine BLOT le 13 septembre**

**Andrée LEGER née HULO le 18 novembre**

**Félix PODEVIN le 27 novembre**

**Dominique DESGARDIN le 18 décembre**

Mme Denise CRENDAL OBERT et Mme Nelly DECLOITRE MONCOMBLE, nos deux centenaires honorées en 2021 sont décédées cette année.

# Naissances

| | |
|---|---|
| **Alix MONTAGNE** | **30 janvier** |
| **Ambre LANNEAU** | **13 avril** |

# Baptême Républicain

**Julia MARESCAUX LAMBELIN, entourée de ses parents et parrain marraine pour son baptême républicain célébré le 04 juin 2022**

**Pholien PRUVOST, entouré de ses parents et parrain marraine pour son baptême républicain célébré le 27 août 2022**

# Les Mariés de l'année

Jérémie BRIETZ et Pauline DUCROCQ

Le 21 mai

Christopher LABRANCHE et Angélique ROELANDT

Le 23 juillet

Stéphane ROUSSEL et Elodie COURTIN

Le 20 août

Gawen CONAN et Marine QUEVA

Le 22 octobre

# Pacs

Ludovic HOUTE et Audrey HIMBER

le 26 novembre

# Commémoration

# 8 mai 1945

*Remise des médailles ...*